



La précarité alimentaire dans la Haute-Loire (43)

Etat des lieux 2023 pour la Direction
départementale de l'emploi, du travail et des
solidarités de la Haute-Loire (DDETSPP 43)





Sommaire

INTRODUCTION	3
I. CARACTERISER LA PRECARITE SUR LE TERRITOIRE	4
A. Portrait de la précarité en Haute-Loire	4
B. Les communes potentiellement à risques en Haute-Loire	5
a. Méthodologie du Scoring	5
b. Analyse des communes à risques en Haute-Loire	6
II. LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE... 9	9
A. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	9
a. Les acteurs institutionnels.....	9
b. Les acteurs têtes de réseau	13
c. Epiceries sociales.....	16
d. Chantiers d’insertion.....	16
e. Initiatives collectives.....	18
B. L’offre d’aide alimentaire sur le territoire	19
a. Les différents services d’aide alimentaire	19
b. Répartition de l’offre au regard des besoins	22
III. LES GRANDS ENJEUX MIS EN AVANT PAR LES ACTEURS..... 25	25
A. Les enjeux logistiques	25
a. Les approvisionnements des associations en Haute-Loire	25
b. Le fonctionnement des opérateurs logistiques et les ressources en stockage et transport	27
B. Les publics de l’aide alimentaire.....	29
IV. LES ATTENTES VIS-A-VIS DE LA COORDINATION	32
ANNEXES	33

Introduction

Reconnue d'intérêt général, areligieuse et apolitique, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) est une association à but non lucratif qui agit dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion. À cette fin, elle participe pleinement depuis 10 ans au déploiement de l'innovation et de l'expérimentation sociale.

Ce travail d'état des lieux a été réalisé dans la Haute-Loire en 2023 par l'Ansa, dans le cadre du projet « structurer et développer la lutte contre la précarité alimentaire ». Il a été intégralement financé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS ARA), dans la cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté.

Un travail similaire est mené dans plusieurs DDETSPP d'Auvergne-Rhône-Alpes : Allier, Cantal, Haute-Savoie et Loire.

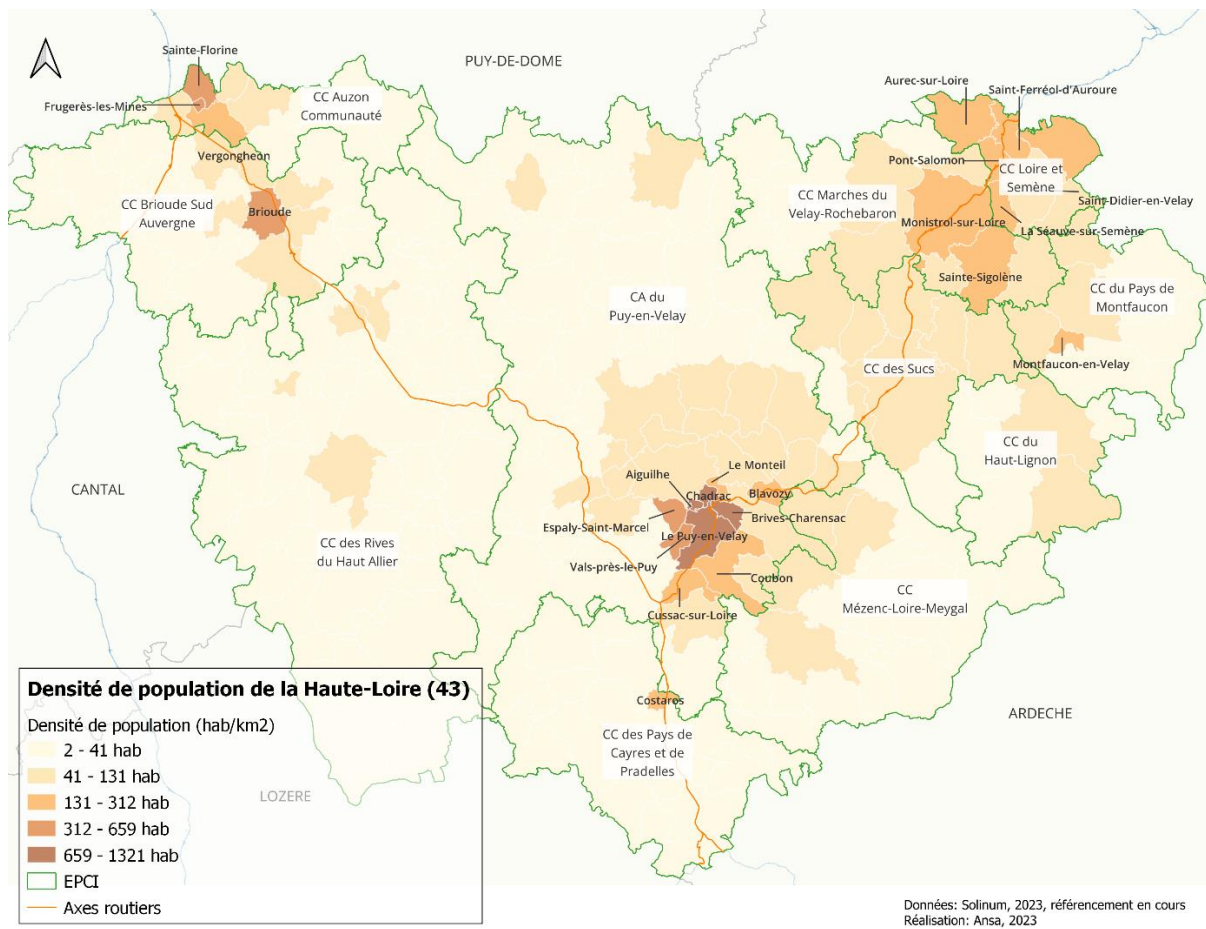
L'objectif de cet état des lieux est de donner une première vision d'ensemble aux acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire du territoire, dans le cadre de l'émergence d'une coordination de niveau départemental menée par la DDETSPP.

L'Ansa remercie tous les acteurs qui ont été associés à cet état des lieux pour le temps consacré et les données partagées, et tout particulièrement la DDETSPP pour son rôle d'encadrement, de suivi et de facilitation tout au long du processus.

I. Caractériser la précarité sur le territoire

A. Portrait de la précarité en Haute-Loire

Le département de la Haute-Loire (43) est un département rural, très **peu dense**, dont les indicateurs globaux de précarité et donc la part des publics plus susceptibles de basculer dans une situation de précarité alimentaire sont **inférieurs aux moyennes régionales et nationales**. La quasi-totalité du territoire, à l'exception de la zone nord-est proche de Saint-Etienne (Monistrol, Aurec) est classée Zone de revitalisation rurale.



Le territoire présente néanmoins **un revenu médian inférieur à la moyenne régionale**, une **croissance démographique faible** et une **sur-représentation de personnes âgées de plus de 75 ans**.

Données Insee	Haute-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	France
Population municipale (2020)	227 489 personnes, soit 2,8 % de la population régionale	8 078 652 de personnes	66 524 000 personnes
Densité de population (2020)	45,7 habitants au km ²	115,8 habitants au km ²	106,2 habitants au km ²
Taux de pauvreté (2020)	11,9 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire	12,7 %	14,4 %

Taux de Chômage (2022)	5,6 % de la population	6,3%	7,1%
Médiane du revenu disponible (2020)	21 470 euros par unité de consommation	23 110 euros	22 400 euros
Rapport interdécile (2020) indique les écarts de revenu entre les 10% les ménages les plus pauvres et les 10% les ménages les plus riches	2,7	3,3	3,4

Données Insee 2020	Haute-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	France
Part des familles avec 3 enf. ou plus de - de 25 ans	7,6 %	9,1 %	9,1 %
Part des pers. âgées de 75 ans ou +	11,5 %	9,5 %	9,5 %
Part des familles monoparentales	12,1 %	14,8 %	16,7 %
Part des ménages d'une personne	36,7 %	37,5 %	37,4 %
Part des non ou peu diplômés	20,8 %	19,6 %	21,1 %

B. Les communes potentiellement à risques en Haute-Loire

a. Méthodologie du Scoring

Il n'existe pas d'indicateur de précarité alimentaire permettant de mesurer les personnes concernées sur un territoire et leur répartition. Cependant, **l'étude ALISIRS¹** identifie plusieurs **facteurs de risque** associés à l'insécurité alimentaire. Les caractéristiques les plus fréquemment associées à l'insuffisance alimentaire sont :

- Toucher un **revenu** inférieur au seuil de pauvreté
- Être bénéficiaire de **minima sociaux**
- Résider en **HLM**, en **ZUS** ou dans un **IRIS « ouvrier »**
- Appartenir aux **CSP** « employés » et « ouvrier »
- Avoir un faible **niveau d'études**
- Être un **ménage monoparental**, avec **3 enfants ou plus** ou **ménage complexes**.

En s'appuyant sur les facteurs de risques recensés par la littérature, la **méthode de scoring** mobilisée dans cet état des lieux **compare la part des personnes à risques de précarité alimentaire entre les communes de Haute-Loire**. La méthode réunit **plusieurs indicateurs socio-économiques** permettant d'émettre des hypothèses concernant la répartition des personnes à risque de précarité alimentaire.

Part des familles avec 3 enf. ou plus de - de 25 ans 2019
 Part des pers. âgées de 75 ans ou + 2019
 Part des familles monoparentales 2019
 Part des ménages d'une personne 2019

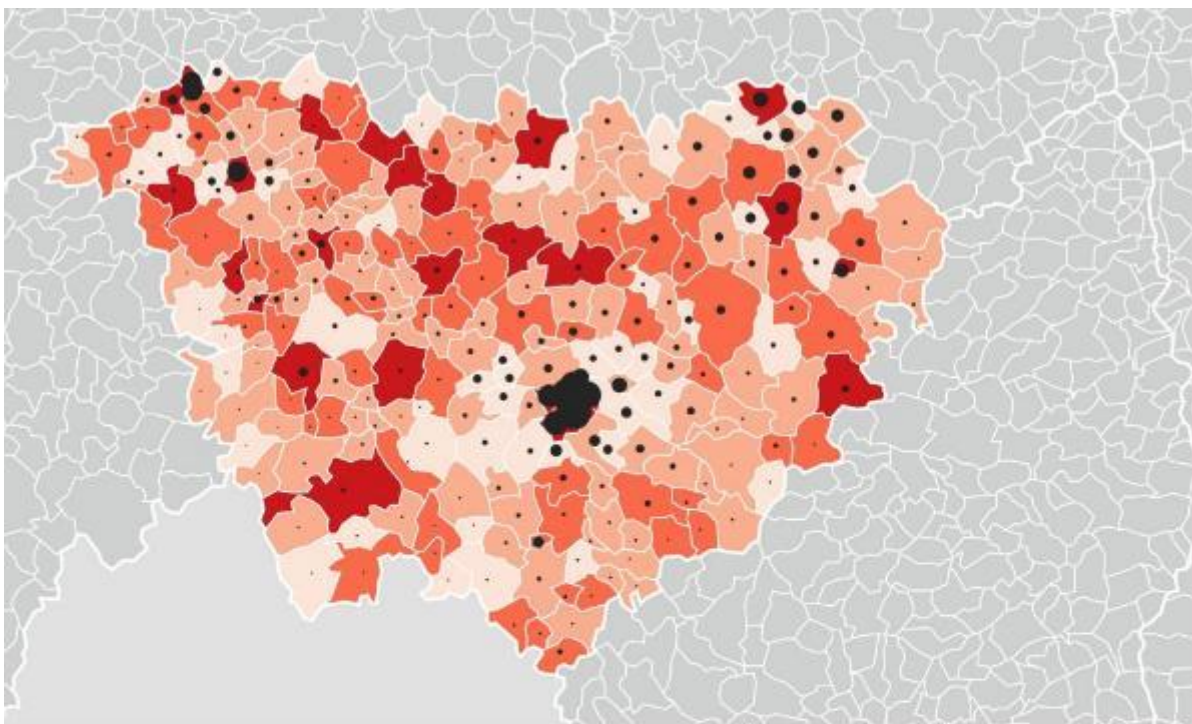
¹ ALISIRS (2012). Chauvin, Caillavet, Cardon, Grillo, Lesieur, et al. Les inégalités sociales et territoriales des pratiques alimentaires, de l'obésité et de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne en 2010. Rapport d'étude.

Part des individus immigrés en 2019
 La part des allocataires dont les ressources dépendent au moins pour moitié du RSA
 Part des chômeurs 2019
 Part des personnes couvertes par les foyers à bas revenu dans la population
 Part des non ou peu diplômés dans la population

Dès lors, le scoring ci-dessous classe **les communes du département en 4 catégories, selon leur part plus ou moins importante de publics ayant des risques de basculer dans une situation de précarité alimentaire et donc d'avoir besoin de recourir à une aide alimentaire.**

Point de vigilance : Le scoring est un outil d'interprétation. Il permet d'émettre des hypothèses et mesurer des écarts infra-territoriaux, pour les étudier au regard des dispositifs d'aide existant. Le scoring n'est utile que s'il est mis en dialogue avec l'ensemble des acteurs. Au vu de la faible densité et du secret statistique, certaines variables peuvent être peu fiables.

b. Analyse des communes à risques en Haute-Loire



basemap from Admin Express IGN 2017



Made with Khartis

Note de lecture :

- Les communes avec le score le plus élevé ont potentiellement une part plus importante de personnes à risques en comparaison aux autres communes du département.
- Les communes avec le score le plus faible ont potentiellement une part moins importante de personnes à risques en comparaison aux autres communes du département. C'est une logique comparative, cela ne signifie pas que ces communes n'ont pas de difficultés.

Les communes en rouge sur la carte, au scoring élevé, sont à la fois des communes plus denses (Le Puy, Brioude) mais aussi des communes rurales éloignées des axes routiers. Elles sont recensées dans le tableau ci-dessous.

Les 18 communes les plus à risques en Haute-Loire :

EPCI	Commune	Densité de population ²	Nombre d'habitants	Scoring	Cantine à 1€	Equipements et services
CC Brioude Sud Auvergne	Brioude	488,8	6537	16	Eligible	Centres structurants
CA du Puy-en-Velay	Le Puy-en-Velay	1144,4	18947	15	Non éligible	Centres majeurs
CA du Puy-en-Velay	Brives-Charensac	859,3	4 238	15	Eligible	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CC des Rives du Haut-Allier	Langeac	102,8	3 451	15	Eligible	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CC Auzon Communauté	Champagnac-le-Vieux	9,4	190	15	Eligible	Commune non pole
CC Auzon Communauté	Sainte-Florine	417,2	3 226	14	Eligible	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CC Auzon Communauté	Lempdes-sur-Allagnon	127,4	1 317	14	Eligible	Centres locaux d'équipements et de services
CC des Rives du Haut-Allier	Paulhaguet	77,3	864	14	OUI	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CA du Puy-en-Velay	Vorey	37,1	1 450	14	Eligible	Centres locaux d'équipements et de services
CC des Rives du Haut-Allier	Siaugues-Sainte-Marie	20	804	14	Eligible	Centres locaux d'équipements et de services
CC des Rives du Haut-Allier	Villeneuve-d'Allier	19,9	285	14	Eligible	Commune non pole

² Note de lecture : les communes ayant une densité supérieure à 100 habitants au km² sont indiquées en **rouge** ; les communes ayant une densité entre 20 et 50 habitants au km² sont indiquées en **orange** ; les communes ayant une densité inférieure à 20 habitants au km² sont indiquées en **vert**.

EPCI	Commune	Densité de population ²	Nombre d'habitants	Scoring	Cantine à 1€	Equipements et services
CA du Puy-en-Velay	Vals-près-le-Puy	668	3 421	13	Eligible	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CC Auzon Communauté	Frugerès-les-Mines	511,1	552	13	Non éligible	Commune non pole
CC Loire et Semène	Aurec-sur-Loire	273,7	6 166	13	Eligible	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CC du Haut-Lignon	Le Chambon-sur-Lignon	58,3	2 420	13	Eligible	Centres intermédiaires d'équipements et de services
CA du Puy-en-Velay	Allègre	37,1	873	13	Eligible	Centres locaux d'équipements et de services
CA du Puy-en-Velay	Connangles	6,3	132	13	Non éligible	Commune non pole
CA du Puy-en-Velay	Cistrières	6,1	132	13	Non éligible	Commune non pole

Parmi les 18 communes les plus à risques (c'est-à-dire avec un score supérieur à 12), 6 sont des communes de densité intermédiaire (Brioude, Le Puy-en-Velay, Brives-Charensac, Sainte-Florine, Aurec-sur-Loire, Vals-près-le-Puy). Parmi elles, 2 sont des **centres structurants ou majeurs** : la ville de Brioude et le Puy-en-Velay. Les autres sont des **centres intermédiaires d'équipements et de service**. Si ces communes concentrent des difficultés sociales fortes, elles enregistrent ainsi pour la plupart une plus forte couverture d'équipement et de services.

A noter que sur ces 18 communes, **14 sont éligibles au dispositif « cantine à 1 euro »** (voir page suivante) et **deux communes, les communes de Paulhaguet et du Chambon-sur-Lignon, l'ont effectivement mis en place.**

Parmi les 18 communes les plus à risques (score supérieur à 12), 12 sont des bourgs ruraux ou des communes rurales à habitat dispersé ou très dispersé : Champagnac-le-Vieux, Langeac, Lempdes-sur-Allagnon, Paulhaguet, Siaugues-Sainte-Marie, Villeneuve-d'Allier, Vorey, Allègre, Le Chambon-sur-Lignon, Cistrières, Connangles, Frugerès-les-Mines.

Résider dans une commune rurale provoque un éloignement de l'offre de services et suppose notamment de **parcourir une distance plus longue pour accéder à l'offre alimentaire classique et d'aide alimentaire**. Parmi les communes citées ci-dessus, 5 sont des communes non-pôles, c'est-à-dire qu'elles possèdent des équipements et des services mais leur offre est insuffisante par rapport à celle des autres communes du département (**tableau 2**). Mais malgré ces problématiques de mobilité et de manque d'équipement bien connues, les communes rurales se caractérisent aussi par **une faible visibilité de la pauvreté** et des « représentations collectives » multiples, sous-tendant souvent dans les esprits une solidarité locale comme « filet de sécurité »³.

³ Ferrand Mathilde (2020), RCHRCH <https://www.univ-lyon2.fr/recherche/magazine/rchrchnumero1-janvier-2021>

II. Les actions mises en place pour lutter contre la précarité alimentaire

A. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

a. Les acteurs institutionnels

La DDETSPP de Haute-Loire et la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : un soutien aux têtes de réseau de l'aide alimentaire

En matière de précarité alimentaire, la **Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETSPP) de Haute-Loire** a la mission de coordonner la lutte contre la précarité alimentaire (instructions de 2020) et financent des actions via le BOP 304 :

- Avec un crédit annuel de 40 000€ avant la crise Covid, la DDETSPP soutenait la Banque Alimentaire à hauteur de 20 000€ ainsi que d'autres structures d'aide alimentaire sur le territoire (principalement deux CHR et deux épiceries solidaires).
- Les crédits exceptionnels accordés pendant la crise Covid ont permis d'apporter un soutien à la Croix Rouge (chèques alimentaires, achat d'un camion avec chambre froide)
- Les crédits France Relance ont soutenu les Restos du Cœur sur un projet itinérant (achats de deux camions réfrigérés) et la rénovation d'un entrepôt partagé avec la banque alimentaire
- Les crédits Stratégie Pauvreté ont permis de soutenir en 2021 des actions de coordination et mutualisation telles que le GIP Alim Solidarités à hauteur de 12 800€, et SOLAAL AURA en 2022 à hauteur de 11 000€.
- Les crédits BOP 304 ont doublé depuis 2019, atteignant actuellement 97 000€, permettant à la DDETSPP de passer d'une logique de soutien structurel à une logique associant achats de denrées et soutien en fonctionnement ou investissement.

La DDETSPP de Haute-Loire est en lien direct avec la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, qui gère les crédits ministériels, lance des appels à projets, suit les habilitations régionales et instruit des demandes de subvention.

Actuellement, l'aide alimentaire est traitée dans le cadre de la **veille sociale**, avec trois réunions de coordination organisées en 2022 et coanimées par la DDETSPP et le Conseil départemental, dans le cadre du Plan départemental de l'accès à l'hébergement. La veille sociale fait partie de la mission d'Accueil, hébergement et Insertion de l'Etat pour les personnes sans domicile. Les comités de veille sociale rassemblent les associations de solidarité, et notamment le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation – le 115), deux CHR (centres d'hébergement et de réinsertion sociale), le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'ARS (agence régionale de santé), l'hôpital du Puy et les forces de l'ordre y sont associés.

La Cantine à 1 euro : Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une aide a été mise en place par l'Etat pour soutenir les communes rurales dans la mise en place de tarifications sociales à la cantine, avec une tranche à un euro maximum par repas pour les familles les plus modestes (quotient familial CAF inférieur ou égal à 1000€) et un remboursement de trois euros par repas par l'Etat.

127 communes sont éligibles au dispositif Cantine à 1 € en Haute-Loire – soit 49% des communes – et 15 communes l'ont mis en œuvre au 3 janvier 2023 – soit 12% des communes éligibles. Les principaux freins, détaillés dans la fiche d'expérience RADAR sur l'état de la mise en œuvre du dispositif, résident dans la nécessité pour les communes d'impulser un changement de pratique, les craintes liées au contexte d'inflation, et les évolutions du dispositif désormais réservé aux familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1000€.

Le PAT Pays de Jeune Loire a partagé l'expérience du Chambon-sur-Lignon, dont la commune a été surprise du nombre important d'inscrits à la demi-pension suite à la mise en place du dispositif. Ceci a révélé une certaine précarité existante sur la commune, jusque-là parfois invisible.

Le Conseil départemental de Haute-Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le département est le **chef de file de l'action sociale** et agit sur ses champs de compétences : protection maternelle infantile (Pmi), protection de l'enfance, l'insertion (notamment des bénéficiaires Rsa), l'autonomie (des personnes âgées handicapées) et l'accueil et l'accompagnement social des personnes. Dans ce cadre obligatoire, le département accorde des **allocations mensuelles aux familles**.

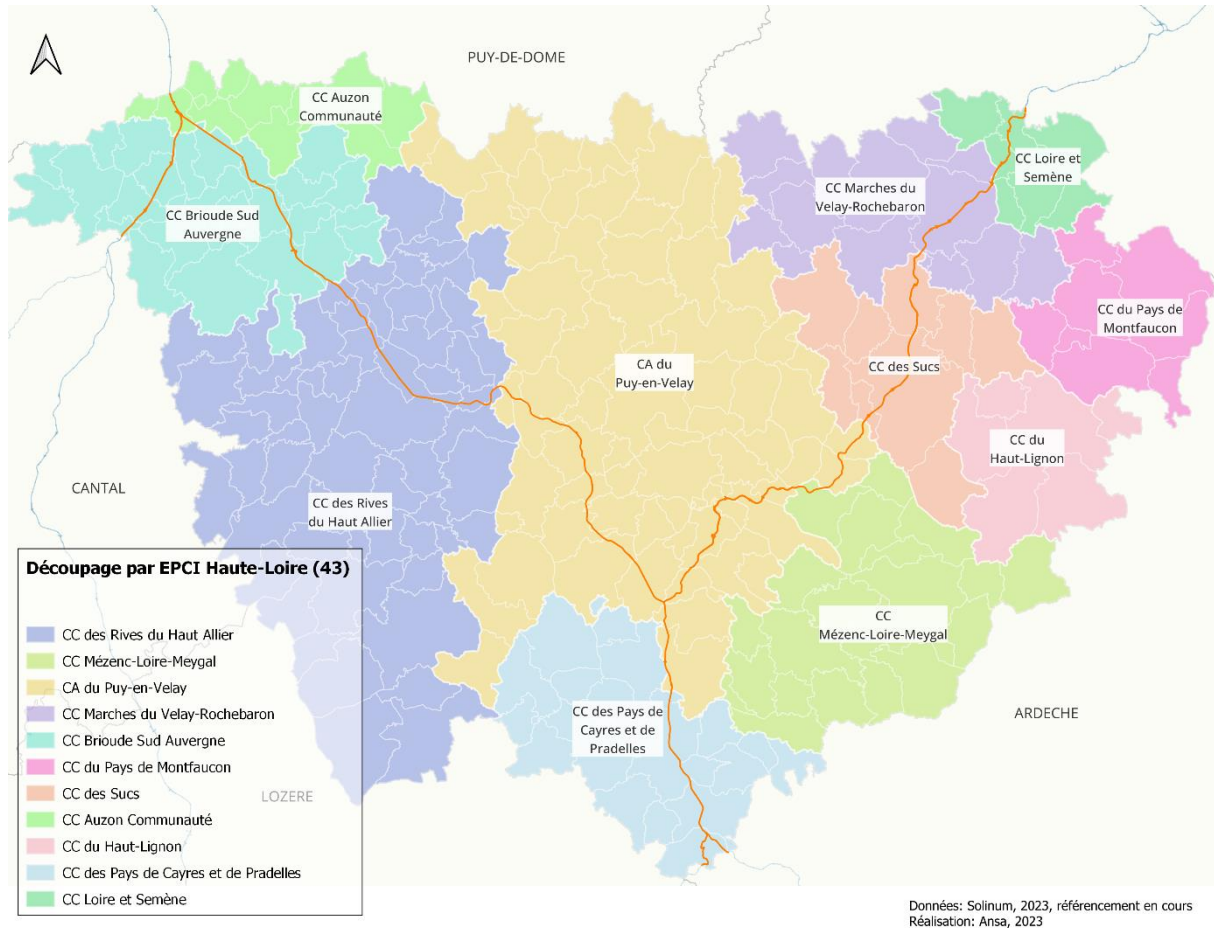
S'il n'a pas de compétence propre en matière de lutte contre la précarité alimentaire, le département de Haute-Loire agit tout de même par plusieurs biais :

- **Le rôle des travailleurs sociaux et des conseillers d'insertions professionnels (CIP)** : au niveau départemental, les colis alimentaires ne sont délivrés que sur orientation des travailleurs sociaux, hormis quelques CCAS qui peuvent avoir un déblocage individuel. Les CIP accompagnent des bénéficiaires du RSA qui peuvent également débloquer les droits à des colis alimentaires.
- **Les aides financières individuelles et les allocations** : les aides allouées par le département permettent d'augmenter le reste à vivre des personnes, notamment pour mieux faire face à leurs dépenses alimentaires (allocation personnalisée autonomie, fond d'aide aux jeunes...)
- **Des subventions de fonctionnement** : BA, Secours Catholique, épicerie solidaire du Puy, Secours Populaire
- **Des subventions d'investissement** : entrepôt commun Restos et BA
- **Un soutien à des chantiers d'insertion en maraîchage**, dans le cadre de la politique d'insertion du CD.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accorde également des subventions d'investissement aux associations.

Les 11 intercommunalités (EPCI) de Haute-Loire

Les EPCI (10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération), lorsqu'ils ont la **compétence politique de la ville** (contrats de ville, contrats locaux de santé), orientent leurs actions vers les publics en situation de pauvreté. Leurs autres compétences varient selon la politique des communes, qui peuvent faire le choix de leur déléguer des missions en matière de petite enfance, culture, sport, ..., souvent dans une logique de mutualisation des équipements dans des territoires peu denses.



En Haute-Loire, département rural, seuls 2 quartiers politique de la ville se trouvent au Puy : Val Vert et Guitard.

Lorsqu'elles ont la compétence sociale, c'est souvent autour de projets précis, notamment sur la petite enfance. La CC Marches du Velay-Rochebaron a notamment travaillé la question de l'accompagnement des parents pour l'alimentation des enfants avec les assistantes maternelles (projet financé par la Stratégie pauvreté en 2022), via un organisme de formation.

Les EPCI peuvent aussi porter des **Projets alimentaires territoriaux (PAT)**, qui permettent de structurer les initiatives locales autour de l'alimentation. La justice sociale est notamment un axe thématique phare du Programme National pour l'Alimentation 2019-2023, soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Deux PAT sont recensés en Haute-Loire :

- **Le PAT de l'agglomération du Puy en Velay**, porté par l'agglomération du Puy en Velay, est un PAT de niveau 1, lauréat de l'appel à projet PNA national en 2022.
- **Le PAT du Pays de la Jeune Loire** est porté par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Jeune Loire rassemblant cinq communautés de communes : CC Loire Semène, CC Marches du Velay Rochebaron, CC Pays de Montfaucon, CC des Sucs, CC Haut-Lignon. Lauréat de l'appel à projet PNA national en 2021, le PAT est reconnu de niveau 2, avec un diagnostic de territoire réalisé en 2019 dont une version mise à jour sera publiée fin 2023. Après un temps d'arrêt pendant la crise Covid, la dynamique du PAT est relancée avec un poste de chargée de mission PAT financé sur trois ans par le Plan de relance (mesure 13, volet B), jusqu'à octobre 2024. Le PAT s'organise autour de 6 axes:
 1. Accompagner l'interconnaissance professionnelle : un outil de cartographie de l'offre en cours de construction (marchés, AMAPs, producteurs en vente directe)
 2. Favoriser une consommation responsable : actions de sensibilisation dans les écoles par des diététiciennes ; tables rondes à destination du grand public ; lancement d'un jardin partagé par la MJC de Monistrol-sur-Loire
 3. Faciliter l'introduction de produits locaux dans la restauration hors foyer : étude sur la restauration collective des écoles primaires sur le territoire ; relai des dispositifs Ma Cantine et Cantine à 1 euro (3 communes ont mis en place le dispositif : Araules, Le-Chambon-sur-Lignon et Yssingaux)
 4. Conforter et développer l'agriculture locale : valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement (bilan carbone, certification Haute Valeur Environnementale, soutien à la création d'une ligne de conditionnement de beurre bio chez Gérentes (Plan de Relance) ; création d'un atelier de transformation végétal à Yssingaux
 5. Optimiser la distribution alimentaire du territoire : accompagnement des nouveaux modes de commercialisation (ex : Drive fermier)
 6. L'alimentation au cœur du patrimoine local : initiatives et festivités gourmandes, promotion des produits du territoire (marques et labels)

Une réflexion est en cours autour de la création de paniers solidaires, en partenariat avec le Jardin de Cocagne Au Fil de l'Eau (Monistrol-sur-Loire) et les acteurs sociaux du territoire (CCAS, associations, etc.)

Les CCAS et CIAS

Dans le cadre de leurs missions d'action sociale et de lutte contre l'exclusion, les **CCAS et CIAS** interviennent dans le champ de l'aide alimentaire, sous des **formes majoritairement financières** (chèques et bons alimentaires). Selon leurs orientations, les CCAS peuvent aussi distribuer des colis, porter des épiceries sociales, soutenir les associations sous forme de subventionnement ou mise à disposition de locaux ou jouer

un rôle de coordinateur des acteurs⁴. Les CCAS sont parfois rassemblés en union départementale, mais ce n'est pas le cas en Haute-Loire.

En Haute-Loire, plusieurs CCAS sont identifiés comme investis sur la problématique de la précarité alimentaire, au-delà de chèques et bons alimentaire :

- Le CCAS de Brioude, avec des assistantes sociales qui orientent et accompagnent des familles à l'épicerie sociale Pains d'épices
- Une des spécificités de la BA de la Haute-Loire est son approvisionnement des CCAS : sur les 70 structures partenaires de la BA, 37 sont des CCAS.

b. Les acteurs têtes de réseau

En France, des réseaux associatifs nationaux s'engagent en matière d'aide alimentaire : les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge, le Secours Catholique et la Banque alimentaire sont les principaux réseaux, complétés par des réseaux d'épicerie sociale et solidaires que sont l'ANDES et le GESRA au niveau rhônalpin.

Leurs organisations, structurées aux niveaux national et régional et/ou départemental, leur permet d'impulser une dynamique au niveau départemental et de fonctionner quasiment en autonomie, de manière plus ou moins professionnalisée avec un appui important sur le bénévolat et le don.

En Haute-Loire, les 4 têtes de réseau habilitées au niveau national sont présentes.

Données issues du Système d'information sur l'aide alimentaire – DREETS Auvergne Rhône-Alpes

Sept associations sont habilitées au niveau régional :

- Association pour le Logement et l'Insertion Sociale (ALIS) Trait d'Union
- Régie de quartiers du Puy
- Mission locale de la jeune Loire et ses rivières
- Habitat et Humanisme
- Association Le Tremplin (fusionnée ADSEA)
- Entraide de Georges
- Epicerie sociale Pain d'épices

Les associations habilitées au niveau national et régional ont cumulé, dans le SIAA, **7 668 bénéficiaires et 707 tonnes de denrées distribuées** en 2021. Ces données sont à prendre avec précaution car il peut y avoir des doubles comptes (bénéficiaires se rendant à diverses antennes) et des erreurs ou manques de saisie (sur le tonnage notamment). Ce chiffre correspond à **3,4% de la population** totale du département, montant relativement faible comparé aux tendances nationales estimées par l'Insee à 2 à 4 millions de Français, soit 3 à 6% de la population qui serait bénéficiaire de l'aide alimentaire en 2022.

⁴ Lochet, Solchany , ANSA(2021). Les CCAS, « coordinateurs naturels » de l'aide alimentaire ? *Vie sociale*, n°36, p. 127-141

	Nbre de bénéficiaires en 2022	Actions principales d'aide alimentaire en Haute-Loire	Ressources humaines	Aide alimentaire distribuée en 2022	Variations 2021 - 2022
Banque alimentaire	Entre 4000 et 5000 personnes	- 1 entrepôt principal à Cussac (le Puy), et deux sous-dépôts, à Monistrol et Paulhaguet - 70 associations sur la Haute-Loire viennent s'approvisionner à la BA, dont 37 CCAS. Les associations annoncent leur jour de venue, la BA prépare leur commande de produits secs et surgelés en fonction du nombre de bénéficiaires, avec un « menu type » ; la répartition des produits frais issus de la ramasse est faite le jour de la venue des associations.	Une trentaine de bénévoles	150 tonnes	Une hausse de 25% en 3 ans : 120 tonnes en 2019, 130 tonnes en 2021, 150 tonnes en 2022.
Restaurants du Cœur	<i>Données non reçues</i>	- 20 centres de distribution, avec un siège au Puy - Distribution accompagnée et au choix (les produits sont disposés sur des étals et les personnes peuvent choisir les produits et sont servis par les bénévoles)	290 bénévoles 4 salariés (dont 2 encadrants sur un chantier d'insertion, pour 11 salariés en insertion – atelier peinture)	250 tonnes	+20% de repas distribués entre 2021 et 2022
Croix-Rouge Française	<i>Données non reçues</i>	- 9 antennes locales sur le département, dont 4 faisant de la distribution alimentaire : le Puy, Yssingeaux, Langeac, Vorey - La distribution se fait au choix, en fonction des produits disponibles à la distribution le jour même - Depuis 2023, un système de rendez-vous est organisé au Puy pour les distributions, pour éviter l'attente, permettre un meilleur accueil, un roulement pour garantir l'équité sur le long terme. - Sur critères de revenus, les personnes viennent 1 fois par semaine ou tous les 15 jours à la distribution.	2 salariés à mi-temps (secrétaire et comptable) <i>Données bénévoles non reçues</i> Les deux tiers des bénévoles sont des personnes qui ont été aidées ou le sont encore, avec notamment beaucoup de bénévoles en situation irrégulière	<i>Données non reçues</i>	Pas de hausse considérable, sauf à l'arrivée de réfugiés ukrainiens

Secours Catholique	Nombre inconnu	<ul style="list-style-type: none"> - 15 antennes locales – plutôt éparpillées sur le territoire, sauf dans le sud du département - Le SC agit surtout par des aides individuelles qui passent par la distribution de chèques d'accompagnement personnalisés - 3 antennes font des distributions alimentaires : St Julien Chaptueil, St Paulien, Craponne sur Arzon (le CCAS adhère pour le Secours Catholique à la BA du Puy, l'équipe des antennes s'y déplacent pour récupérer les denrées) - 2 épicerie solidaires : La croisée des saveurs au Puy (partenariat Secours Catholique, Croix Rouge, Emmaüs, mairie et agglomération du Puy) ; Brioude - Un restaurant solidaire : le SC est partenaire du Restaurant Solidaire La Tablee à Brioude, porté par l'association Soleil Devant (25-35 couverts chaque lundi) - Des ateliers cuisines hebdomadaires : le SC est partenaire (aux côtés de la Croix Rouge et ATD Quart Monde) de l'association Dis-moi qui porte sur le Puy des ateliers cuisine, au tiers lieu le P'tit Café (ouverts à 15 personnes en précarité orienté par les partenaires) 	300 bénévoles 3 salariés	Tonnage inconnu 33 000 euros d'aides sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés	Chiffre inconnu
Secours Populaire	Données non reçues	<ul style="list-style-type: none"> - Une fédération départementale au Puy, ouverte 3 jours par semaine, qui met en place un « système de libre-service de la solidarité » : chaque famille, en fonction de sa composition, se voit attribué un nombre de points ; une partie est réservée aux produits européens (produits de base), l'autre aux produits venant des ramasses et des achats faits par le Secours Populaire. Les personnes choisissent ensuite les produits souhaités. Depuis la période Covid, les personnes viennent sur rendez-vous, une à deux fois par mois selon le besoin. - Un comité local à Brioude (ouvert 2 jours par mois) et deux antennes locales, à Monistrol (ouvert 2 à 3 jours par mois) et Sainte Florine (ouvert 2 jours par mois). Des paniers alimentaires sont préparés pour les personnes, les locaux n'étant pas adaptés au système de libre-service. - Des ateliers cuisine ont été organisés, stoppés pendant la période Covid, reprise prévue en septembre 2023. 	80 bénévoles au Puy, une quarantaine à Brioude, une vingtaine à Monistrol.	75 tonnes	Hausse de 25% des personnes accueillies

Les acteurs présentent par ailleurs plusieurs spécificités propres à la Haute-Loire :

Focus sur la BA de la Haute-Loire et d'Auvergne

La Banque Alimentaire d'Auvergne est née en 2012 du regroupement de 4 banques alimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes : le Cantal, l'Allier, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. La gestion au niveau départemental reste indépendante, avec 4 responsables départementaux, mais la structuration autour d'une banque alimentaire d'Auvergne permet une mise en commun des moyens (financiers, logistiques, surplus, etc.). La BA Haute-Loire dispose d'un entrepôt à Cussac, et de deux sous-dépôts, à Monistrol et Paulhaguet.

c. Epicerie sociales

Deux épicerie sociales adhérentes du réseau ANDES existent sur le territoire :

- **L'épicerie sociale de Brioude, Pains d'épices** : l'épicerie est créée sous l'impulsion de la commune de Brioude, qui a mis à disposition un local. L'association Pains d'épices rassemble dans son CA plusieurs structures qui ont participé à la création de l'épicerie, qui était auparavant gérée par le Secours Catholique. L'épicerie est ouverte le mardi après-midi et le vendredi matin et fonctionne grâce à une dizaine de bénévoles. Orientées par les assistant-es social-es du CCAS de Brioude, une vingtaine de familles y sont accompagnées pendant 6 à 18 mois pour effectuer une économie sur un projet précis. Chacune a ainsi un budget maximum défini en fonction du reste à vivre et de la composition familiale, et fait ses courses à l'épicerie en achetant les produits à 30% de leur prix de marché. Les personnes s'engagent également à participer à un atelier par trimestre : gestion budgétaire, économie d'énergie, ou ateliers cuisine (menés avec le centre d'animation de la vie sociale Déclic, le Secours Populaire et le restaurant social de Brioude, la Tablée).
- **L'épicerie sociale du Puy, La Croisée des Saveurs**. Ouverte les mardis et vendredis, elle est accessible aux habitant-es de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en fonction de critère de reste à vivre et d'un projet à financer grâce aux économies qui seront réalisées à l'épicerie.

2 projets sont à l'étude : une épicerie itinérante portée par les Ateliers La Bruyère (cf. infra) dans le cadre de crédits France relance et une épicerie du Secours Catholique.

d. Chantiers d'insertion

Les Ateliers de la Bruyère

Créée en 1992, l'association des Ateliers de la Bruyère, affiliée au Réseau Cocagne, est basée sur deux sites (Langeac et Saugues). Elle porte un chantier d'insertion sur trois filières :

- Transformation de laine de mouton
- Espaces verts, avec un projet de recyclerie-ressourcerie

- Maraîchage bio (2,8 hectares de surface agricole pour du maraîchage bio à Langeac, et 2 hectares en culture plein champs en coopération avec 2 éleveurs à Saugues) et légumerie. Un atelier de transformation est mis en œuvre depuis 2018 sur Langeac.

Les Ateliers souhaitaient initialement répondre à la demande en restauration scolaire et font partie du programme départemental « Manger bio et local » ; ils avaient évalué le besoin en fruits et légumes bios de cantines sur le territoire. Celles-ci n'ont finalement acheté que 10% des volumes prévus. D'autres débouchés commerciaux ont dû être trouvés : vente aux magasins en direct, points de ventes collectifs sur le Puy et Langeac, coop Auvabio qui alimente les grandes surfaces bio de Clermont et Vichy, et alimentation de presque tous les restaurants de Langeac.

Les Ateliers souhaitent aussi répondre à la précarité alimentaire sur le territoire :

- Afin d'éviter le gaspillage, les invendus sont proposés en paniers sur l'application Too Good to go, à des prix accessibles ;
- En cas de surplus, ils sont proposés aux salariés en insertion ; Les Ateliers alimentent également des associations d'aide alimentaire sur le territoire : les Restos du Cœur, Secours Populaire, St Vincent de Paul. 50kg de légumes environs sont donnés aux associations caritative chaque mois. Un partenariat avec Les Restos du Cœur sera également entamé prochainement, pour fournir l'association les fournir en légumes bio et locaux tout au long de l'année. Les plans de culture des maraichers ont ainsi été modifiés pour permettre une livraison hebdomadaire aux Restos.
- Les Ateliers pensent répondre à l'appel à projet « Mieux Manger pour Tous » pour mettre en place une coordination locale sur Langeac, avec des ateliers maraichage, transformation/cuisine, et ramasse par et pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, avec St Vincent de Paul et les Restos du Cœur de Langeac. Une diététicienne et une psychologue interviendront également sur les ateliers.

L'Association Au Fil de l'Eau

Créée en 2012 sous l'impulsion des communes d'Aurec-sur-Loire et de Monistrol sur Loire, Au fil de l'eau est une association dont la vocation est de faciliter l'insertion professionnelle de personnes du territoire qui ont des difficultés à trouver ou à retrouver un emploi.

Au fil de l'eau adhère au **Réseau Cocagne** qui regroupe une centaine de jardins d'insertion en France autour d'une charte en 4 points :

- Lutter contre les exclusions et la précarité,
- Produire dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique,
- Commercialiser la production à destination d'un réseau d'adhérents-consommateurs,
- Intégrer le secteur professionnel agricole local

Plusieurs supports d'insertion sont proposés dont un atelier maraîchage en agriculture biologique et désormais un atelier de transformation végétal (type légumerie/conserverie).

e. Initiatives collectives

Le GIP Alim Solidarités à Brioude

La création de la démarche partenariale du GIP Alim Solidarités remonte à 2014 : dans le cadre du programme local de santé, la question alimentaire était remontée par de nombreux CCAS. En 2016, une solution est travaillée par différentes communes confrontées à des problèmes d'approvisionnement en alimentation ; elles décident de se constituer en Groupement d'intérêt public (GIP), dont les statuts sont déposés en 2018. Le conseil d'administration (CA) du GIP est composé d'Alis Trait d'Union et de 5 communes (qui désignent un délégué pour siéger au CA) : Blesle, Auzon, Vieille Brioude, Sainte Florine et Lempdes-sur-Allagnon. Le GIP dont l'action est coordonnée par le directeur d'Alis Trait d'Union, organise des distributions alimentaires dans les 5 communes, à destination de personnes en précarité orientées par les services sociaux du département.

Le GIP dispose d'un local de dépôt à Sainte Florine, mis à disposition par la commune. Chaque mois, une commune est en charge de préparer les commandes pour l'ensemble des communes, qui viennent les chercher directement au local. Chaque commune organise ensuite sa distribution alimentaire.

Le GIP s'approvisionne à la Banque alimentaire, en participant à la collecte annuelle et en gardant les denrées récoltées. Depuis deux ans, le GIP organise également en avril sa propre collecte annuelle dans différents magasins du secteur. L'an dernier, 60 bénévoles des communes ont participé à la collecte. Ces deux sources principales d'approvisionnement sont complétées par des achats.

Depuis 2018, le GIP a observé une hausse des personnes aidées via cette distribution, en particulier au moment de la crise Covid. En 2021, 1200 repas ont été distribués, touchant entre 400 et 600 personnes, sur un bassin de population de 5600 personnes.

Les commissions partenariales d'aides financières au Puy

Une des spécificités du département en termes de coordination des associations sur le territoire est l'existence de **deux commissions partenariales d'aides financière** sur le Puy :

- Une commission d'aides financières
- Une commission d'aides pour les personnes déboutées

Ces deux commissions réunissent Emmaüs, la Croix Rouge, le Secours Populaire et le Secours Catholique, une fois par mois. Chaque association vote un budget pour l'année, qui est mis au pot commun pour répondre aux demandes d'aides. Les dossiers sont étudiés ensemble par les associations après une orientation par les services sociaux du département ou par l'épicerie solidaire du Puy : les demandes correspondent généralement à des aides pour payer des factures d'énergie, des aides au transport, ou encore pour les achats de matériel scolaire. Si des demandes

d'aide alimentaire sont remontées, les personnes sont généralement réorientées vers les aides proposées par les associations.

Des initiatives citoyennes – réflexions sur la Sécurité sociale alimentaire

Des réflexions citoyennes émergent également sur le territoire autour de la sécurité sociale alimentaire. En Haute-Loire, le sujet est porté, entre autres, par l'ADEAR 43 (Réseau de l'agriculture paysanne). Différents débats citoyens sur le sujet ont également eu lieu au Puy-en-Velay et à Yssingeaux, notamment via des conférences gesticulées animées par Mathieu Dalmais (qui a impulsé et animé pendant deux ans le [collectif Sécurité sociale de l'alimentation](#)), intitulées « De la fourche à l'assiette... Non ! L'inverse ! ».

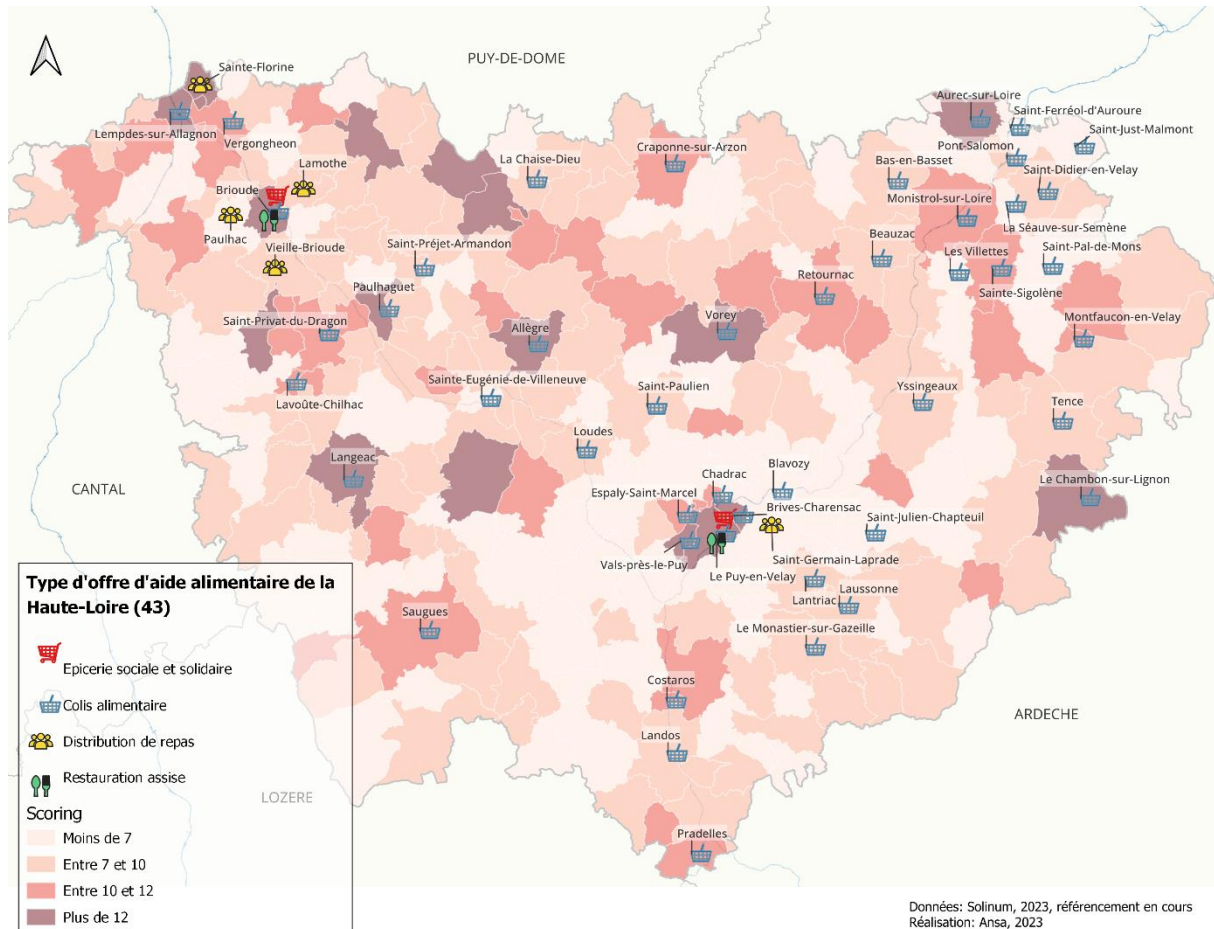
B. L'offre d'aide alimentaire sur le territoire

a. Les différents services d'aide alimentaire

Il existe plusieurs services d'aide alimentaire en Haute-Loire :

- **Les colis alimentaires** : aide alimentaire la plus fréquente, produits principalement constitués par l'association avec un choix de produit limité.
 - Les têtes de réseau sur le département proposent toutes une offre de colis alimentaire, la plupart avec une possibilité de choix des produits pour les personnes se rendant aux distributions
 - L'accueil de jour d'Alis Trait d'Union à Brioude délivre également des colis alimentaires, pour des personnes orientées par les services sociaux.
 - L'association St Vincent de Paul organise de la distribution de colis alimentaire sur Langeac.
- **Les épiceries sociales** : achat de produits à un prix réduit. L'accès est souvent conditionné à la définition d'un projet personnel avec un travailleur social. Deux épiceries sociales, adhérentes du réseau ANDES, sont sur le territoire :
 - Epicerie sociale du Puy, La Croisée des Saveurs
 - Epicerie sociale de Brioude, Pains d'épices – 30% du prix
- **Les aides financières** : attribution de chèques d'accompagnement personnalisé ou de bons alimentaires, principalement proposées par les acteurs publics ou, du côté associatif, par le Secours Catholique.
- **Les repas chauds et collations** : principalement dans des structures d'hébergement (par exemple, l'accueil de jour d'Alis Trait d'Union) ou dans le cadre de maraudes

La carte ci-dessous indique tous les points d'aide alimentaire recensés sur l'outil Soliguide de Solinum (référencement en cours), selon quatre catégories : colis alimentaire, épicerie sociale et solidaire, distribution de repas et restauration assise.



D'autres actions existent ou sont en cours de mise en œuvre sur le territoire :

- **Des jardins d'insertion**
 - **Les communes de Monistrol-sur-Loire et d'Aurec-sur-Loire ont impulsé la création de l'association d'insertion Au Fil de l'Eau**, membre des jardins de Cocagne. 2 parcelles sont cultivées sur les deux communes.
 - En lien avec l'association Au Fil de l'Eau, un **atelier de transformation végétal** également été monté avec le lycée agricole à Yssingeaux, avec une activité de transformation de surplus débutée en février 2023.
- **Des jardins partagés**
 - A Yssingeaux, la commune a mis un jardin à disposition du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), la Croix Rouge et l'association Citoyen Solidaire, qui cultivent ensemble et s'organisent pour distribuer leur production.
 - La commune du Puy-en-Velay met à disposition des jardins, qui bénéficient notamment à des personnes aidées par la Croix Rouge
 - La commune de Retournac a mis à disposition un terrain. L'association « Les jardins partagés de Retournac » les exploite depuis 2020 (création

de 7 parcelles de 100 m² chacune, jardinées par 2 à 3 adhérents et d'une parcelle collective de 1000 m²)

- La Mission Locale de Brioude a également un jardin, qui parfois redirige des personnes vers l'épicerie sociale de la commune
 - À Monistrol-sur-Loire, une vingtaine de jardins potagers sont mis à disposition des habitants le souhaitant (quartier du Monteil). Plus récemment, un projet de jardin partagé est porté par la MJC de Monistrol-sur-Loire, dans le cadre de réflexions de préparation à l'agrément Espace de Vie Sociale (quartier de Monteil également).
 - Le CCAS de Langeac réfléchit à la création d'un jardin partagé.
 - Globalement, plusieurs initiatives de jardins partagés existent, notamment dans des territoires très ruraux, mais avec une difficulté récurrente : la mobilisation de bénévoles.
- **Des restaurants sociaux**
 - La Tablée à Brioude, portée par plusieurs associations réunies en un collectif bénévole : Soleil Devant, Secours Catholique et la Mission locale
 - **Des lieux d'échange autour de l'alimentation**
 - L'association Les Colibris des Sucrs avec un projet d'organisation d'une journée forum sur les questions d'alimentation accessible à tous
 - Des ateliers cuisine hebdomadaires à destination de personnes en précarité dans le tiers lieu Le P'tit café au Puy en Velay par l'association Dis-moi, en partenariat avec le Secours Catholique, la Croix Rouge et ATD Quart Monde.
 - Un atelier du même type, s'appuyant sur un collectif d'acteurs locaux pourrait essaimer à Yssingeaux, dans le cadre d'un nouveau projet 2023.

L'Insee, dans son étude de 2022, donne des ordres de grandeur en France : « sur 8000 sites d'associations distribuant de l'aide alimentaire en nature, **75% pratiquent la distribution de colis, 20% sont des épiceries sociales et 5% distribuent des repas.**⁵ ».

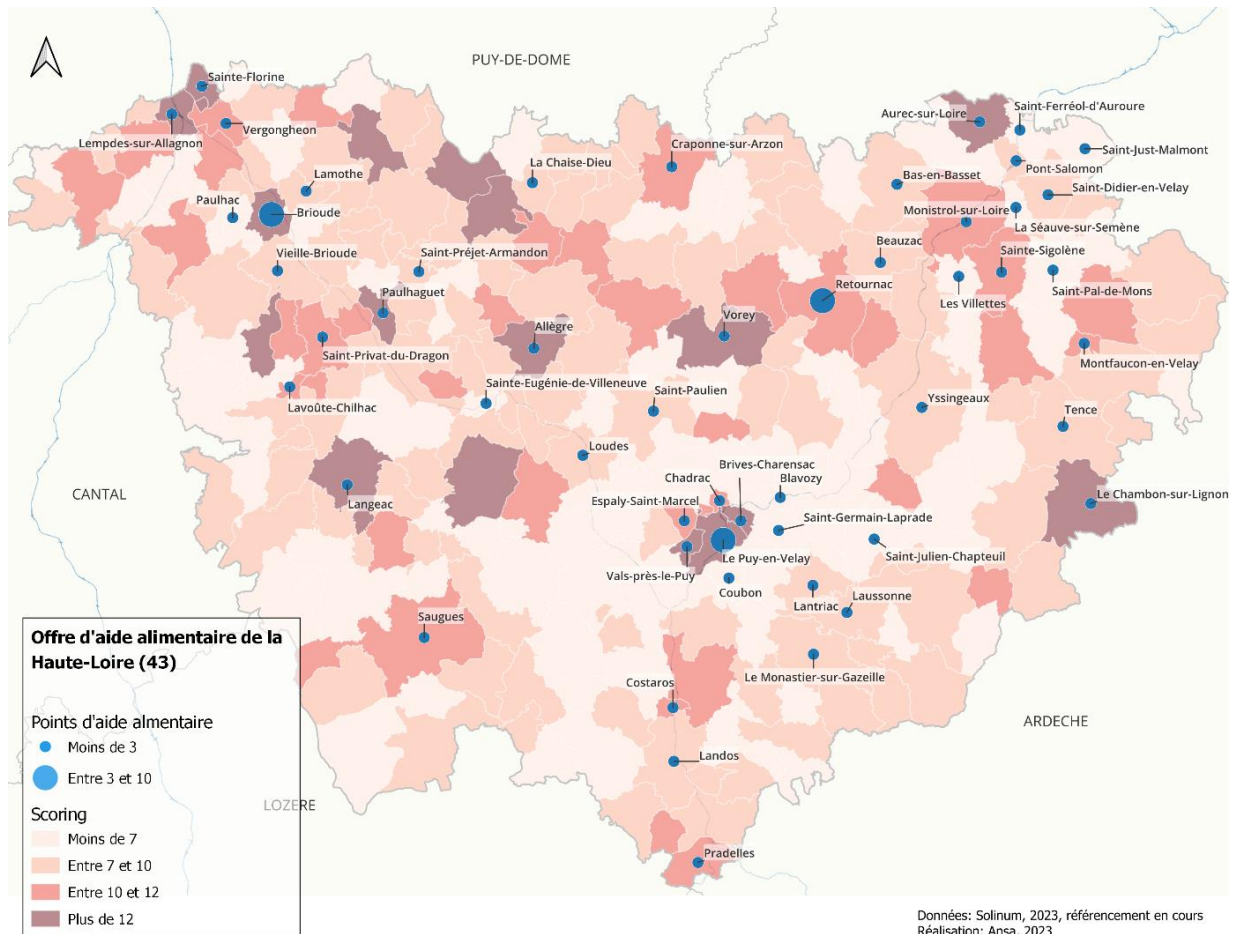
⁵ Insee, les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres, nov 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535297?sommaire=6535307>

b. Répartition de l'offre au regard des besoins

Un travail de cartographie a été mené dans le cadre de cet état des lieux. La carte ci-dessous superpose :

- Le scoring des communes à risque de précarité alimentaire (cf p.4-7)
- Les données de Solinum qui recense les structures d'aide alimentaire en région Rhône-Alpes via le Soliguide (référencement en cours, 82 lieux représentés)

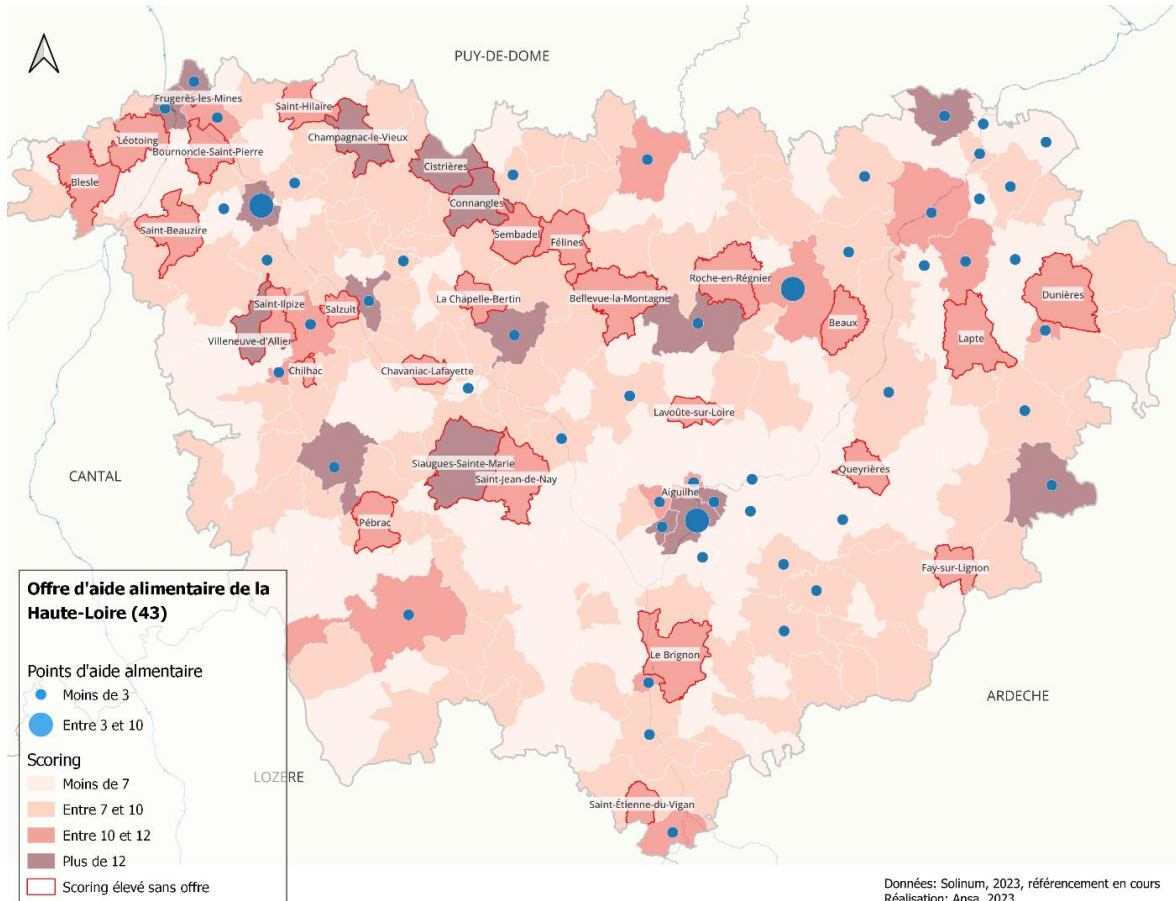
Cette première carte répertorie ainsi le volume d'offre d'aide alimentaire, au regard des territoires à risque de précarité alimentaire :



La carte permet ainsi de repérer que **les points d'aide alimentaire se situent globalement sur des zones à risque.**

Comme mentionné par les acteurs en entretien, **on repère une forte mobilisation du secteur associatif au Puy**, mais également à Brioude, Monistrol-sur-Loire. A priori, ces zones d'activité captent des populations alentours : le Secours Populaire indique ainsi que des personnes venant au Puy réalisent plus de 30-40km pour venir récupérer leur colis alimentaire.

En parallèle, la carte ci-dessous permet de repérer si l'offre d'aide alimentaire répond aux besoins, en identifiant de **potentielles zones blanches**. Elles correspondent sur la carte aux communes mises en valeur par un contour rouge : ce sont les zones à plus haut risque de précarité alimentaire, non pourvues en aide alimentaire.



Ces données permettent de compléter la vision partagée par les acteurs rencontrés en entretiens.

En effet, les acteurs repèrent **des zones blanches encore à étudier**. Tous s'accordent à dire qu'il existe très probablement des zones blanches sur la Haute-Loire, particulièrement en milieu rural et sur des territoires reculés. A priori, le tissu associatif serait plus pauvre sur **le sud du département (plateaux de Saugues) et à l'est (Montfaucon, Haut-Lignon...)** ; certains territoires, notamment à la frontière de l'Ardèche et de la Lozère, restent très reculés. Les acteurs font également remonter des problèmes de mobilité dans ces zones.

Dans ces zones rurales, le rôle des CCAS reste clé : 37 CCAS sont partenaires de la BA ; sur les 5 communes constituant le GIP Alim Solidarités, quatre d'entre elles (toutes sauf Sainte Florine) constituent la seule aide alimentaire disponible sur la commune. Enfin, plusieurs acteurs rappellent que de nombreuses personnes en territoire rural possèdent des potagers pouvant être une première source d'alimentation.

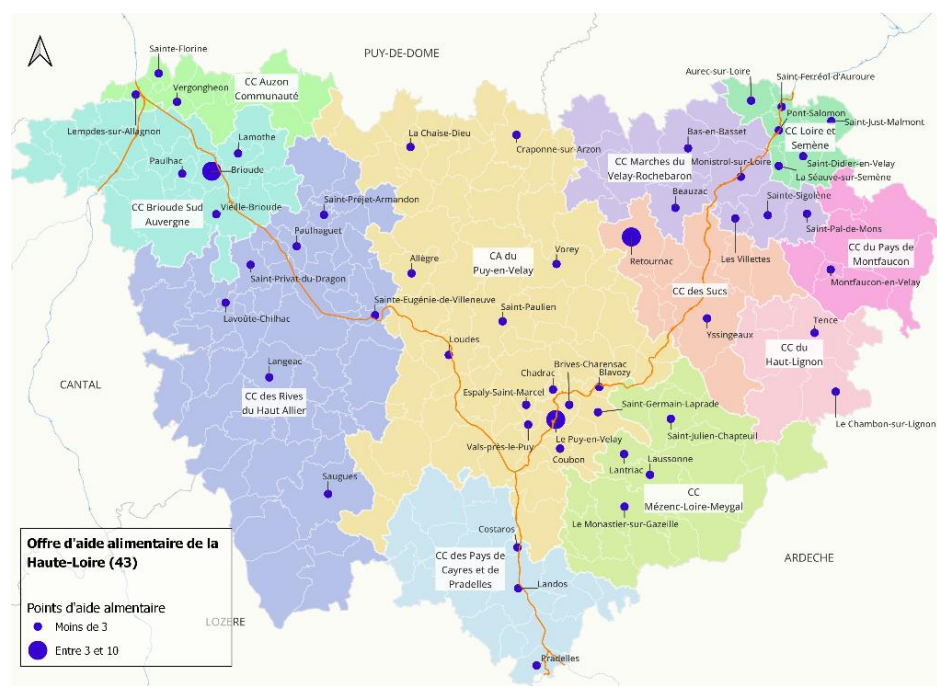
Plusieurs projets de dispositifs mobiles ont été pensés par les acteurs, sans qu'ils aient abouti à ce jour :

- Le Secours Catholique, avec un projet d'épicerie itinérante qui n'a pu se monter faute de bénévoles ;
- Le Secours Populaire n'a pas de dispositif mobile, mais effectue parfois des livraisons (pendant le Covid ou pour desservir des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, notamment en situation de handicap) ;
- La BA avait réfléchi à faire des livraisons dans des municipalités non touchées, mais la logistique reste compliquée (manque de financement, de temps et de personnel). Un projet de livraison dans des municipalités centrales qui feraient ensuite du ruissellement dans des communes alentours serait envisageable « mais pour cela, il faut de la coordination » ;
- Les Restos du Cœur n'ont pas de dispositif mobile pour le moment, « mais c'est prévu, pour aller dans les zones rurales » - la DDETSPP mentionne un projet dans le centre nord du département ;
- Un projet d'épicerie itinérante avait été déposé par les Ateliers de la Bruyère pour intervenir sur le territoire de la communauté de communes des Rives du Haut Allier (Saugues, Langeac, Paulhaguet et villages alentours), mais n'a pas été retenu (Plan Relance).

Les acteurs relèvent également un point d'attention à garder en tête pour intervenir dans des zones très rurales : la difficulté dans ces territoires pour les personnes de demander une aide alimentaire (tabou de l'aide alimentaire, impossibilité de l'anonymat), et la nécessité de créer des dispositifs d'aide non-stigmatisants.

La DDETSPP relève également que les dispositifs itinérants fonctionnent bien sur d'autres thématiques en Haute-Loire, ce qui en fait probablement un sujet clé de la coordination.

Par ailleurs, la carte ci-contre permet de montrer que la majorité de l'offre alimentaire suit les deux principaux axes routiers du département (nationales 102 et 88) :



III. Les grands enjeux mis en avant par les acteurs

A. Les enjeux logistiques

a. Les approvisionnements des associations en Haute-Loire

En France, l'aide alimentaire distribuée sous forme de denrées provient de plusieurs sources d'approvisionnement : les **denrées achetées via le FSE+⁶** ou le CNES, les **dons** (sous forme de collecte ou via des industries ou des grandes et moyennes surfaces) ou encore les **achats**. Tandis que le modèle d'approvisionnement de la Banque alimentaire repose presque exclusivement sur les dons (via les ramasses et les collectes), les Restaurants du Cœur présentent une part plus importante d'achats. En 2021 et 2022, des subventions exceptionnelles liées à la crise ont cependant permis aux têtes de réseau d'effectuer des achats.

Le Secours Populaire s'approvisionne majoritairement via les denrées FSE+ (75% des approvisionnements environ) et la ramasse locale (25% environ), et complète avec quelques achats.

Les Restos du Cœur s'approvisionnent à 60% via le FSE+, et à 25% via leur collecte annuelle. Le reste des denrées proviennent de la ramasse en grande et moyenne surface, des dons d'industriels, et de la plateforme Clickdon.

Focus sur les dons (ramasses et collectes)

En Haute-Loire, les ramasses de dons se tiennent principalement dans les grandes surfaces en zone urbaine, et en petites et moyennes surfaces en zone rurale (GMS = grandes et moyennes surfaces).

Globalement, les associations constatent une **baisse des volumes récoltés lors des ramasses et des collectes**, conséquence des prix chocs/soldes pratiqués en magasin, de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat d'une partie de la population. Certaines associations évoquent des phénomènes de concurrence sur les ramasses, malgré des tentatives d'organisation sur certains secteurs : la BA explique par exemple que sur le Puy, les associations se sont réparti les GMS pour faire leur ramasses et ne « pas se marcher sur les pieds ». En parallèle à la diminution des volumes, **la qualité dégradée des produits récoltés (en particulier des fruits et légumes frais) et le manque de diversité** posent question.

L'association SOLAAL AURA a pour mission de faciliter le don direct des producteurs agricoles. Néanmoins, elle rencontre des difficultés à mettre en place ce glanage, le don de producteur ne représentant pas une part importante de l'approvisionnement des structures pour le moment..

⁶ En France, le soutien européen à l'aide alimentaire du fonds social européen plus (FSE+) est presque entièrement dédié à l'achat de denrées. Les denrées achetées sont redistribuées à 4 têtes de réseau : la Croix-Rouge française (CRF), la Fédération des banques alimentaires (FFBA), les Restaurants du Cœur (RC) et le Secours Populaire (SPF).

Focus sur les produits FSE+

Mis à part les Restaurants du Cœur qui ne relèvent pas d'évolution sur le volume des produits FSE+, **plusieurs associations alertent sur une baisse des denrées FSE+ du fait de la hausse des prix.**

Certains produits en particulier sont en flux tendus : la BA relève par exemple une diminution conséquente sur les produits « ludiques », comme le café et le chocolat, mais aussi des produits essentiels comme le lait. D'autres produits ont été dans les derniers mois en rupture complète de stock : la Croix Rouge n'a ainsi « pas reçu de beurre de tout l'hiver », et la BA a connu une rupture de stock de pâtes, « chose que nous n'avions jamais connue en quinze ans ».

Focus sur les achats

Ainsi, dans un contexte d'augmentation des besoins en aide alimentaire et d'une baisse des approvisionnements issus de la collecte et FSE+, **la place des achats dans le modèle d'approvisionnement des associations est interrogé.** Plusieurs structures ont ainsi dû compenser par des achats, notamment :

- La Banque Alimentaire, avec des fonds débloqués par le national pour que les BA régionales achètent certains produits pour compenser les pertes FSE+ ;
- Le Secours populaire, qui réalise de plus en plus d'achats, notamment pour des produits qui ne sont pas reçus via le FSE+, comme des produits bébés et produits d'hygiène qui sont très demandés.

Les concertations menées dans le cadre national du COCOLUPA, et l'émergence du **programme Mieux Manger pour tous** (ex – Fond d'aide alimentaire durable) pour 3 ans donne une opportunité pour augmenter la part des achats, et notamment des achats locaux, encore marginaux dans les modèles d'approvisionnement des associations mais de plus en plus encouragés par les financements et les réseaux nationaux des têtes de réseaux :

- Le niveau national des Restaurants du cœur appuie le développement des circuits courts avec des enveloppes de financement en interne et ses « jardins du cœur ».
- Le niveau national de la Croix-Rouge française va octroyer des financements en 2023 pour développer les circuits courts.

Retours d'expérience d'achats en circuits courts en Haute-Loire

- Pendant la crise sanitaire, la **Banque alimentaire** a bénéficié de subvention DDETSPP pour acheter en gros du lait dans 2 grosses laiteries de la Haute-Loire.
- En 2021 et 2022, les **Restos du Cœur** de la Haute-Loire se sont rapprochés d'agriculteurs locaux pour fournir des produits en circuits courts. Des partenariats existent avec 20-30 producteurs sur le Puy (achats et dons). Des achats se font par exemple en local avec un producteur d'œufs, un abattoir (achats de poulets), une entreprise locale de produits laitiers. Les Restos organisent également un marché des producteurs locaux le jour de l'Ascension au Puy.

- Le **Secours Populaire** a reçu après la période Covid des subventions pour réaliser des achats. Plusieurs partenariats ont été montés avec des producteurs locaux, qui fonctionnent bien.
- La **Croix Rouge** demande actuellement des financements au niveau national et départemental pour développer les circuits courts, avec dans l'objectif de pouvoir fournir deux kilos de légumes locaux par familles et par distribution jusqu'à l'automne.
- Le **Secours Catholique à Brioude** a expérimenté des paniers en circuits courts en partenariats avec des fermiers et maraîchers. L'expérience a duré un an mais s'est révélée difficile (manque de souplesse des maraîchers qui ne pouvaient pas toujours répondre aux demandes). Certains de ces partenariats ont cependant été conservés et des paniers sont maintenant commandés pour les ateliers cuisine.

b. Le fonctionnement des opérateurs logistiques et les ressources en stockage et transport

Parmi les acteurs proposant une aide alimentaire sous forme de denrées existent plusieurs modèles logistiques :

- Les Restos du Cœur avec un **fonctionnement logistique très professionnalisé, centralisé (aux niveaux national, régional et départemental), s'appuyant sur une plateforme logistique et une part d'achats importante parmi ses approvisionnements**. Grâce au réseau centralisé des Restaurants du Cœur, l'association départementale de Haute-Loire bénéficie de la politique d'achat du national mais aussi d'espace de stockage régionaux.
 - **Les Restos du Cœur Haute-Loire** ont un entrepôt départemental à Cussac sur Loire, permettant de stocker les denrées FEAD et les achats du national ; **ces locaux sont partagés avec La Banque alimentaire depuis janvier 2023**, suite à un financement du CD pour cette installation commune. Les denrées sont ensuite livrées dans les 20 centres de distribution (système de commandes) grâce aux 6 camions des restos. Chaque centre de distribution effectue également des ramasses dans les magasins de secteur. Mis à part les deux plus gros centres du département (Puy et Brioude), les centres ne disposent pas de grand espace de stockage et effectuent des ramasses deux à trois fois par semaine ; une dizaine de chambres froides ont été commandées pour stocker les denrées dans les centres qui n'en sont pas encore équipés.
- La **Banque alimentaire**, avec une plateforme logistique, un chantier d'insertion et des circuits de livraison qui permettent d'alimenter les associations habilitées et CCAS avec des denrées issues principalement du FSE+ et du don.
 - C'est **l'entrepôt régional de la Banque alimentaire d'Auvergne, situé à Clermont-Ferrand**, qui centralise les produits FSE+ et les dons en grande quantité des 4 Banques alimentaires – Haute-Loire, Cantal, Allier, et Puy-

de-Dôme. L'entrepôt fonctionne grâce à un chantier d'insertion et achemine les produits stockés au fil des mois dans l'entrepôt principal de Haute-Loire, à Cussac. Les produits FSE+ représentent ainsi près de 60% des sources d'approvisionnement de la BA Haute-Loire. La BA s'approvisionne également grâce à sa grande collecte annuelle (25% des approvisionnements), et via le ramassage dans les GMS, les dons des industriels et la plateforme Clickdon. Les deux sous-dépôts (Monistrol-sur-Loire et Paulhaguet) sont ensuite alimentés par Cussac. Les associations partenaires qui s'approvisionnent à la BA viennent enfin chercher les denrées dans l'entrepôt de leur secteur.

- La **fédération du Secours populaire** a un fonctionnement logistique à la main de la fédération – sans appui du national – et une politique d'achat propre.
 - La fédération départementale de la Haute-Loire dépend de la centrale du Secours Populaire de la Région Auvergne Rhône Alpes (située près de Grenoble). C'est la centrale qui reçoit les denrées FSE+ puis les répartit dans les fédérations départementales. Chaque fédération fait une commande à la centrale en fonction d'une dotation fixe dépendant du nombre de bénéficiaires ; les produits sont livrés en palettes à la fédération départementale tous les deux mois, et sont stockés dans l'entrepôt de la fédération située au Puy. La fédération redistribue ensuite les denrées aux antennes locales et au comité local. Les livraisons ont lieu chaque mois. Le Secours Populaire a un enjeu de rénovation de ses locaux.
- La **Croix-Rouge** avec un fonctionnement très décentralisé s'appuyant sur les espaces de stockage au niveau des centres de distribution.
 - La Croix-Rouge Haute-Loire ne dispose pas d'entrepôt et les denrées des centres de distributions sont stockées sur place, avec une gestion généralement au jour le jour : ainsi, le centre du Puy (le plus important du département) dispose d'une salle de 100 m², de deux congélateurs et de deux frigos, et les denrées ramassées le matin sont généralement distribuées l'après-midi.

Focus : le partage des locaux en Haute-Loire

Des locaux partagés BA / Restos à Cussac

Depuis janvier 2023 et suite à un financement du Conseil Départemental, la Banque alimentaire et Les Restos du Cœur se partagent des locaux de 1 600 m² à Cussac sur Loire. Les deux tiers du bâtiment sont réservés à la BA, et le dernier tiers à l'espace de stockage des Restos (qui n'effectue pas de distribution sur le site). Un mur sépare les deux espaces, avec une porte coupe-feu permettant de communiquer. Cet espace est pour les deux structures plus spacieux, facile d'accès et sécuritaire, et permet selon

la Banque alimentaire de « collaborer et de travailler en bonne intelligence » (prêt de matériel, participation des bénévoles aux différentes collectes...).

Des locaux partagés en alternance par les Restaurants du Cœur et la Croix Rouge sur certains centres de distributions :

Sur certains centres de distributions, la Croix Rouge distribue d'avril à fin novembre, les Restos prenant le relai sur le reste de l'année.

B. Les publics de l'aide alimentaire

Il existe **de plus en plus de données** permettant **d'identifier les publics de l'aide alimentaire** et de les **suivre les évolutions dans le temps**. **L'étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires** de la FFBA, conduite en 2022⁷, ainsi que l'étude de l'Insee conduite en 2021⁸ permet de préciser les profils des personnes bénéficiaires d'aide alimentaire en France :

- L'âge moyen des personnes est de 49 ans
- 71% sont des femmes
- 41% sont des personnes seules
- 31% en famille monoparentales
- 83% n'ont pas d'emploi
- 27% sont chômeurs
- 17% sont retraités
- 94% vivent sous le seuil de pauvreté

Encadré méthodologique

L'enquête a été réalisée du 29 septembre au 15 novembre 2022. L'envoi, le recueil et la saisie des questionnaires papiers a été assuré par l'institut CSA qui a fourni une première analyse complétée en interne à la FFBA. Construction de la base de sondage : deux Banques Alimentaires par région ont été impliquées dans la sélection des centres participant à l'enquête. Ce choix respecte des quotas en termes de structures (repas, colis, épicerie sociales) et un équilibre urbain/rural. 85 centres

de distributions sur les 140 sollicités (80 %) ont participé. Ils ont administré 15 questionnaires en moyenne soit au total 1203 personnes. Une comparaison est possible entre cette enquête et celle réalisée par l'Insee en novembre 2021 auprès de 4000 personnes accueillies à l'aide alimentaire dont la moitié relèvent d'associations partenaires de la FFBA. Cette comparaison confirme la plupart des résultats de l'enquête FFBA-CSA.

	FFBA -CSA 2022	Insee 2021
Taille de l'échantillon	1200	4000 dont 2000 du réseau des BA
Part des femmes	70%	68%
dont familles monoparentales	38%	40%
moins de 50 ans	52%	48%
personnes seules	40%	37%
familles monoparentales	28%	30%
étrangers	24%	immigrés 38 %
fréquente plusieurs centres	17%	17%
revenu moyen par UC	572 €	638 €
revenu médian par UC	500 €	585 €

L'étude Insee précise que les profils varient selon le type de distribution :

les distributions de colis et épiceries concernent plus les femmes et les familles, et les personnes logées tandis que les distributions de repas concernent davantage les hommes isolés et les personnes hébergées en collectif ou à la rue.

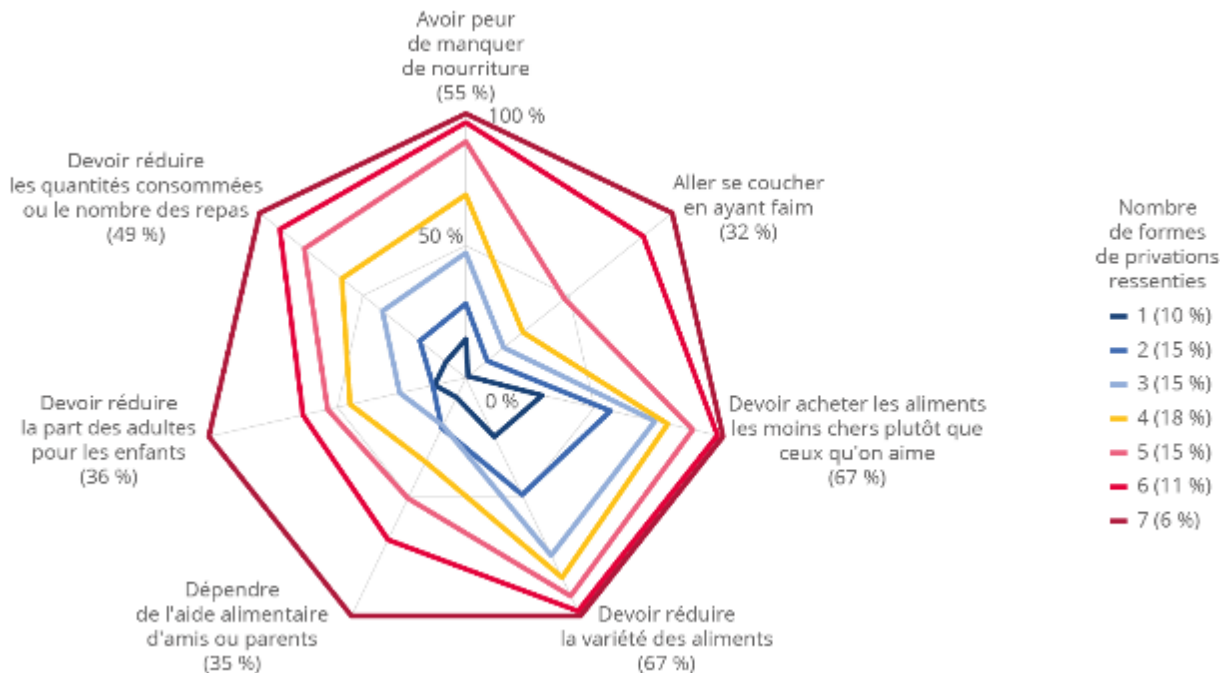
Cette même étude met en valeur quelques informations précieuses :

- 17% des recourant fréquentent plusieurs structures, dans 93% des cas il s'agit de 2 associations. Les personnes pratiquant le « multirecours » sont celles qui ont les ressources les plus limitées et une plus forte dépendance à l'aide

⁷ CSA Research pour la FFBA (2023). Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires 2022.

⁸ Insee, les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres, nov 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535297?sommaire=6535307>

- 4 recourants à l'aide alimentaire sur 5 souffrent de plusieurs formes de privations alimentaires (cf. graphique)
- 84% des recourants bénéficient d'autres formes d'aide, soit via des prestations sociales, des chèques alimentaires ou des aides en nature non alimentaires d'associations, ou du soutien informel des proches. Cependant 16% ne bénéficient d'aucune autre aide, il s'agit principalement des personnes dans les situations les plus précaires, vivant en hôtel ou sans abri, immigrées sans titre de séjour long et recourants plus âgés isolés.



Source : Insee, 2022

L'attention portée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire pendant la crise sanitaire et sociale a par ailleurs mis en avant⁹ :

- Des **publics fréquentant déjà l'aide alimentaire avant 2020**, dont la situation s'est dégradée
- Des **« nouveaux publics »**, que le chômage ou la baisse d'activité fait soudainement basculer dans la précarité : les **jeunes précaires, les travailleurs étrangers, les indépendant ou encore les travailleurs pauvres**.

Il est **difficile de réunir et agréger les données des associations d'aide alimentaire de Haute-Loire** : les typologies utilisées sont différentes d'une association à une autre, le recueil et l'agrégation de ces typologies nécessitent des ressources humaines importantes, certaines informations sont confidentielles, etc.

Néanmoins, les éléments généraux partagés lors de l'état des lieux semblent aller dans le sens des études existantes, avec notamment en Haute-Loire :

⁹ Phare (2021). Étude flash sur les effets de la crise sanitaire (Covid 19) sur les publics reçus par les Restos du Cœur, rapport d'étude. SAMU social (2020). Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux » publics du confinement ? Rapport d'étude.

- Globalement, **une hausse des publics** cette dernière année :
 - Cf. chiffres des têtes de réseau (p.14-15)
 - Une augmentation de la fréquentation des distributions : des personnes qui venaient avant tous les mois se rendent aux distributions tous les quinze jours.
 - Une augmentation des demandes d'aides financières relevée par la commission d'aide financière partenariale du Puy : les délais de réponses aux demandes ont ainsi dû être rallongés, et des enveloppes en hausse ont été votées par toutes les associations participant à la commission pour 2023.
- **Une forte représentation de familles monoparentales, et de bénéficiaires du RSA ;**
- **Des jeunes très fortement impactés pendant la crise Covid**, qui sont maintenant moins présents aux distributions.
- **Une augmentation des publics étrangers** dans les distributions, notamment avec l'arrivée de réfugiés ukrainiens. En 2022, le Secours Catholique a ainsi distribué 20 000 euros de chèques services pour les réfugiés ukrainiens. La Croix Rouge au Puy accompagne des familles en situation irrégulière et des mineurs isolés sans papiers (une distribution est maintenue de fin novembre à avril pour ces personnes qui ne reçoivent aucun revenu). Une cinquantaine de familles ukrainiennes sont aidées par le Secours Populaire.
- **De nouveaux publics :**
 - **Les travailleurs pauvres**, particulièrement impactés par l'inflation.
 - **Des retraités pauvres :**
 - Le Secours Catholique relève notamment les difficultés de ces personnes qui peuvent être propriétaires de logements dégradés ou en situation de passoire thermique, avec une augmentation des coûts de l'énergie pesant particulièrement sur leur budget.
 - Plus de 25% des personnes aidées par le GIP Alim Solidarités sont des personnes retraitées et des femmes veuves.
 - ➔ Un enjeu particulier pour ces nouveaux publics de travailleurs et de retraités pauvres à enclencher cette aide alimentaire : les travailleurs sociaux du département notamment relèvent que beaucoup ont des difficultés à franchir ce pas et ne consentent à recourir à une aide que dans des cas d'extrême urgence.
 - **Les néo-ruraux**, arrivés pendant la période Covid, ayant du mal à faire face aux dépenses de mobilité.

IV. Les attentes vis-à-vis de la coordination

En juillet et novembre 2020, deux **instructions gouvernementales** demandent aux préfets de créer ou de renforcer des instances départementales de lutte contre la précarité alimentaire, pour gérer dans un contexte de crise les actions mises en place (**budgets, chèques services, questions logistiques**, etc.). Pour celles mises en place, les instances sont généralement animées par les services de l'Etat (DDETSPP).

En Haute-Loire, l'aide alimentaire est traitée dans le cadre de la veille sociale. Trois réunions de coordination ont eu lieu en 2022 dans le cadre du plan départemental de l'accès à l'hébergement. C'est cette instance qui est amenée à être élargie.

L'état des lieux a permis de sonder les différentes parties prenantes sur leurs attentes et besoins en matière de coordination départementale. La CVS n'est pas connue ni identifiée comme un lieu de partage. Si le souhait de la DDETSPP est de mutualiser les 2 instances, cela nécessitera sans doute un certain temps « d'acculturation ».

Les 4 points principaux qui semblent pouvoir rassembler les acteurs au niveau départemental sont :

1. **Obtenir une meilleure lisibilité** de la couverture d'aide alimentaire, notamment pour mieux couvrir les **zones blanches**
 - Travailler plus étroitement avec **Solinum** et diffuser le diagnostic
 - Travailler sur **l'itinérance** en zone rurale, qui semble être une pierre d'achoppement pour les acteurs
2. **Travailler la question de la précarité dans son ensemble**, valoriser et monter d'autres dispositifs que ceux permettant de répondre à l'extrême urgence
 - Intérêt pour **mettre en valeur des pratiques alternatives** (épiceries, chantiers, restaurants...) et pour faire le lien avec le secteur hébergement
3. **Résoudre les difficultés liées aux approvisionnements**, pour permettre l'accès à une alimentation de qualité :
 - Question **essentielle pour les têtes de réseau** comme BA et Restos, principal intérêt d'une coordination.
 - Pour les plus petites structures, souhaitent surtout **questionner l'approvisionnement « en local » et la logistique**, ainsi que l'agriculture durable → programme Mieux Manger pour tous ?
4. **Monter des projets en commun, réfléchir aux possibilités de mutualisation** : soit pour s'approvisionner, soit pour des dispositifs itinérants, soit du partage de locaux et de compétences pour l'animation d'ateliers : plutôt une conséquence d'une coordination qui fonctionne

Annexes

Liste des entretiens réalisés :

Structure	Prénom et nom	Fonction	Date d'entretien
Croix-Rouge Française	Chantal Badiou	Responsable aide alimentaire	21 mars 2023
Les Restos du Cœur	Marc Lavergne	Président	21 mars 2023
La Banque alimentaire Auvergne, antenne Haute Loire	Jean-Marie Guerault	Président	8 mars 2023
Secours populaire français	Yolande Gibert	Responsable associations aide alimentaire	22 mars 2023
Secours catholique	Alain Guerin Boutaud	Délégué départemental	14 mars 2023
Pains d'épice, Epicerie solidaire de Brioude	Jacques Rousserie	Président	22 mars 2023
GIP Alim Solidarités	Jean-François Domas	Directeur Alis Trait d'Union	17 mars 2023
Ateliers de la Bruyère	Pascal Lafont	Directeur	10 mars 2023
PAT Pays de Jeune Loire	Camille Depauw	Chargée de mission PAT	14 mars 2023
Conseil départemental	Nathalie Jolivet	Directrice Déléguée Action Sociale Insertion	22 mars 2023